

mission de l'Hôtel de Ville avec instructions de régler cette question.

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MARIN, propose en

Sous-amendement: De renvoyer ledit rapport à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Giroux, Couture, Marin, Lévesque, Major, Mount—6.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Guay, David, Roy, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme—33.

Ledit sous-amendement est ainsi négativé.

L'amendement n'est pas mis aux voix, et la proposition principale étant mise aux voix, il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Mount dissident).

84.—Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès de Sa Grandeur l'archevêque Carmichael, et qu'il désire offrir aux adhérents de l'Eglise Anglicane de ce diocèse et à la famille affligée ses très sincères sympathies dans le malheur qui les a frappés.

Que les membres de ce Conseil tiennent à exprimer leur vive appréciation des brillantes qualités dont était doué le défunt, et que, comme marque de respect pour sa mémoire, ce Conseil s'ajourne maintenant.

Le Conseil s'ajourne en conséquence.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.



EGOUTS

SERVICE DE LA VOIRIE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

RUE ROSAIRE—De la rue St-Hubert jusqu'au lot cadastral No 487, quartier St-Denis.

RUE DUFFERIN—De l'extrémité de l'égout actuel à la rue Comte, quartier St-Denis.

RUE CHARLEVOIX—De la rue Des Manufacturiers à la rue St-Patrice, quartier St-Gabriel.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existant déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 22 septembre 1908.

Moved in sub-amendment by Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. MARIN,

"That said report be referred to the City Hall Committee."

Said sub-amendment being put, the Council divided:

Yeas: Giroux, Couture, Marin, Lévesque, Major, Mount—6.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Guay, David, Roy, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme—33.

So it passed in the negative.

The amendment was not put, and the main motion being put.

Resolved: Accordingly. (Ald. Mount dissenting).

84.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That this Council has learned with deep regret of the demise of His Grace Archbishop Carmichael, and that they desire to offer to the adherents of the Anglican Church of this Diocese, and to the bereaved family, their most sincere sympathy in their sad affliction.

That the members of this Council desire to put on record their keen appreciation of the striking qualities of the deceased, and that as a mark of respect for his memory, this Council attend the funeral and do now adjourn.

The Council adjourned accordingly.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.



SEWERS

ROAD DEPARTMENT.

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of streets namely:

ROSAIRE STREET—From St. Hubert street to lot cad. No. 487 in St. Denis ward.

DUFFERIN STREET—From Comte street, to end of existing sewer in St. Denis ward.

CHARLEVOIX STREET—From Manufacturers street to St. Patrick street, in St. Gabriel ward.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said street must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal 22nd of September 1908.